

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 17 novembre 1876.)

Le Conseil fédéral a décidé d'adresser la circulaire ci-après aux Gouvernements des Cantons inondés, au sujet de la répartition des dons :

« Fidèles et chers Confédérés,

« A l'exception de celui de Zurich, tous les Gouvernements intéressés ont, après avoir reçu notre circulaire du 1^{er} de ce mois, renoncé à la convocation d'une conférence de délégués des Cantons; le Gouvernement de Zurich est également revenu en fin de compte sur sa demande. Le Gouvernement de Thurgovie a posé à l'égard de sa renonciation la condition qu'il puisse conserver son mode spécial de répartition, en vertu duquel il a déjà distribué fr. 240,000, ce mode concordant généralement avec les « principes » établis par la Commission fédérale d'experts.

« Nous croyons que les Gouvernements cantonaux sont dès à présent en position de voir d'après quelles bases on pourra procéder au mieux à la répartition des dons en tenant compte des circonstances, et c'est pourquoi nous leur laissons la faculté de modifier en raison des besoins les « principes » arrêtés par la Commission fédérale, sous la réserve expresse que la condition capitale proclamée dans notre appel au peuple suisse, suivant laquelle les nécessiteux seuls seront secourus, ne soit point violée.

« Vous pouvez dès lors prendre en considération les « principes » précités seulement à titre de direction générale. Mais, d'un autre côté, nous vous prions d'indiquer positivement dans le rapport, que vous devrez faire sur la répartition d'après l'annexe D de notre circulaire du 1^{er} novembre, quelles sont les modifications qui pourraient être apportées aux « principes » et de compléter dans le formulaire même les rubriques qui deviendraient encore nécessaires par suite de ces modifications.

« Les Cantons qui nous avaient transmis leurs procès-verbaux d'estimation en original ou en copie dont ils ne peuvent se passer recevront en retour ces documents en même temps que cette circulaire, mais en paquet séparé.

« La Caisse fédérale transmettra sans retard à tous les Cantons les sommes qui leur reviennent à teneur du rapport du Département fédéral de l'Intérieur.

« Quant aux Cantons qui ont retenu, en tout ou en partie, le montant des souscriptions organisées chez eux, celui-ci sera déduit, comme le portent les communications qui nous ont été faites en dernier lieu.

« Nous prions tous les Gouvernements cantonaux de nous aviser si les sommes ont été augmentées par de nouveaux versements ou par le produit des intérêts, ou si d'autres rubriques doivent entrer en ligne de compte. Nous prendrons en considération les données à ce sujet lors de la répartition du restant des dons. »

(Du 18 novembre 1876.)

Le Conseil fédéral a accordé, sur leur demande, la démission de leurs fonctions, en les remerciant des services rendus :

- 1° à M. le major Constant *David*, de Correvon (Vaud), instructeur d'infanterie de 1^{re} classe;
- 2° à M. Edgard *Crinsoz de Cottens*, de Cottens (Vaud), commis-traducteur au Département du Commerce.

Le Conseil fédéral a décidé l'établissement d'un bureau télégraphique fédéral à *Witzwyl* (Berne).

(Du 20 novembre 1876.)

Le Conseil fédéral a arrêté, pour la session ordinaire d'hiver de l'Assemblée fédérale, qui s'ouvre le 4 décembre prochain, la liste des tractanda ci-après :

1. Vérification des élections de nouveaux membres.
2. Election du Président de la Confédération et du vice-Président du Conseil fédéral pour l'année 1877.

3. Election du Président et du vice-Président du Tribunal fédéral pour les années 1877 et 1878.
4. Nomination des Commissions pour le rapport de gestion de l'année 1876. (Priorité au Conseil des Etats.)
5. Message et projet de loi concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des eaux dans les hautes régions. (Priorité au Conseil des Etats.)
6. Message en réponse à la demande de plusieurs Cantons de mettre à la charge de la Confédération tout ou partie des frais de garde des districts francs.
7. Message et projet d'arrêté instituant une station d'essais chimiques agricoles à l'Ecole polytechnique. (Postulat du 24 juin 1875.)
8. Message et projet d'arrêté ensuite du postulat du 5 juillet 1876, concernant la publication des délibérations des Conseils (motion Frei et consorts).
9. Message et projet de loi, ensuite du postulat du 23 décembre 1875, concernant le remboursement des frais occasionnés par les mesures prises contre la propagation du phylloxera.
10. Message et projet d'arrêté concernant des mesures plus efficaces contre la propagation de la rage canine. (Postulat du 5 juillet 1876, ensuite de la motion Joos.)
11. Message concernant le projet de loi sur les droits politiques des Suisses établis et en séjour, et la perte des droits politiques des citoyens suisses. (Priorité au Conseil national.)
12. Message concernant le projet de loi sur les rapports de droit civil des Suisses établis et en séjour. (Priorité au Conseil national.)
13. Message concernant la garantie fédérale à accorder à la nouvelle Constitution du Canton de Schwyz, du 11 juin 1876.
14. Message concernant la garantie fédérale à accorder à la Constitution du Canton d'Appenzell Rh. Ext., du 15 octobre 1876.
15. Message concernant la garantie fédérale à accorder à la révision partielle de la Constitution du Canton du Tessin.
16. Message concernant le résultat de la votation populaire du 9 juillet 1876 sur la loi du 23 décembre 1875, établissant une taxe d'exemption du service militaire.
17. Message et projet de loi concernant la taxe d'exemption du service militaire.

18. Message et projet de loi concernant le traitement des fonctionnaires du Département militaire et projet d'arrêté concernant la délivrance des rations de fourrage en temps de paix. (Priorité au Conseil des Etats.)
19. Message concernant la demande du Canton de Soleure de lui rembourser les frais des revues d'organisation de la landwehr et du rassemblement des recrues.
20. Message concernant le projet de budget des recettes et des dépenses. (Priorité au Conseil des Etats.)
21. Crédits supplémentaires pour 1876. (Priorité au Conseil national.)
22. Message et projet de loi concernant la révision de la loi relative aux emprunts sur les fonds fédéraux, du 23 décembre 1851 (III. 6). (Priorité au Conseil national.)
23. Message concernant le tarif des droits d'entrée sur la scorie-laine des hauts fourneaux.
24. Message sur le recours du Gouvernement du Canton des Grisons concernant les droits de consommation sur le moût de raisin.
25. Message concernant une prolongation de délais pour les chemins de fer des Wasserfallen et de Waldenbourg. (Priorité au Conseil des Etats.)
26. Message et projet d'arrêté concernant le contrat d'exploitation du chemin de fer Effretikon-Wetzikon-Hinweil.
27. Message et projet d'arrêté concernant le contrat d'exploitation du chemin de fer du Bödeli.
28. Message et projet d'arrêté concernant la transmission de la concession du chemin de fer Jougne-Eclépens.
29. Message et projets d'arrêté concernant des prolongations de délais pour les chemins de fer suivants :
 - a. Chemins de fer de touristes dans l'Oberland bernois.
 - b. Chemin de fer du Gäu.
 - c. > Stäfa-Wetzikon.
 - d. > Thoune-Konolfingen.
 - e. > Lyss-Zofingue.
 - f. > Payerne-Yverdon.
30. Recours de la Suisse Occidentale au sujet des droits réclamés pour l'inscription des hypothèques sur les chemins de fer.

31. Message du 6 décembre 1875 sur le projet de loi concernant le travail dans les fabriques. (Pendant au Conseil des Etats; décisions du Conseil national du 16 juin 1876.)
32. Message sur la convention avec l'Allemagne au sujet du trafic des messageries.
33. Message et propositions concernant une modification du système des taxes télégraphiques.
34. Recours du Conseil communal de Dürnten (Zurich), contre l'arrêté du Conseil fédéral du 31 janvier 1876, relatif au droit de vote des citoyens établis. (Pendant au Conseil des Etats.)
35. Pétition de Louis Dénéreaz, à Genève, concernant l'interprétation des articles 43, 45 et 102 de la Constitution fédérale, en matière d'établissement, de droit de vote, etc.
36. Motion de M. le Conseiller national Joos, du 26 juin 1876, concernant l'émission de bons de caisse de la Confédération.
37. Motion de M. le Conseiller national Vögelin, du 27 juin 1876, concernant de meilleures places à assigner aux journalistes dans la salle du Conseil national.
38. Motion de M. le Conseiller national Keel, du 26 juin 1876, concernant la discussion du rapport de gestion dans la session de décembre.
39. Motion de MM. les Conseillers nationaux Teuscher et consorts, du 4 juillet 1876, concernant la restriction de la franchise d'impôt des immeubles, etc., destinés au service de la Confédération.
40. Message concernant le recours en grâce de la recrue d'infanterie Jean Müller, d'Uezwyl (Argovie), condamné pour vol.
41. Message concernant le recours en grâce de Gottfried Bachmann, de Röthenbach (Berne), condamné pour vol.

Autres objets qui viendront dans l'intervalle.

(Du 21 novembre 1876.)

Par office du 11 de ce mois, le Tribunal fédéral a informé qu'il a nommé comme juge d'instruction pour la Suisse romande, en remplacement de M. *Broye*, de Fribourg, appelé aux fonctions de juge fédéral, M. le Conseiller national Louis *Berdez*, avocat, de Vevey, à Lausanne; cette nomination est faite pour une période allant jusqu'au 1^{er} janvier 1881.

(Du 22 novembre 1876.)

La loi fédérale sur la naturalisation suisse et la renonciation à la nationalité suisse, adoptée par l'Assemblée fédérale le 3 juillet dernier et publiée le 23 août dans la Feuille fédérale *), n'a soulevé contre elle aucune demande de votation populaire, ni de la part de citoyens ni de celle de Cantons, durant le délai de referendum expiré le 21 courant. En conséquence, cette loi étant entrée en vigueur, le Conseil fédéral l'a déclarée exécutoire à partir du 1^{er} janvier 1877.

En considération du fait que les poids et mesures métriques entrèrent en usage en Suisse à dater du commencement de l'année prochaine, le Conseil fédéral a ordonné :

1. Les gourdes qui seront achetées dès à présent pour les troupes fédérales devront être à la mesure métrique et contenir 5 décilitres.
2. Le contenu de 5 décilitres devra rester à 3 centimètres au moins au-dessous de l'ouverture.
3. Cette ordonnance s'applique seulement aux nouvelles acquisitions. Les provisions de gourdes à l'ancienne mesure que possèdent encore les Cantons devront être remises aux recrues de l'année prochaine.

*) Voir Feuille fédérale de 1876, vol. III, page 465.

(Du 24 novembre 1876.)

Sur la demande de la Direction des chemins de fer du Nord-Est suisse, datée du 30 octobre dernier, le Conseil fédéral a prolongé de nouveau jusqu'au 30 septembre 1877 le délai pour le commencement des terrassements sur la partie du chemin de fer de la rive droite du lac de Zurich située sur le territoire saint-gallois.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 18 novembre 1876)

Commis de poste à Bâle (nomination définitive):	M. Albert Schaub, de Bâle;
Buraliste de poste à Miécourt:	M ^{lle} Clémentine Froté, de Miécourt (Berne);
Télégraphiste à Chancy:	M. Emile Bouvier, de Chancy, (Genève), dépositaire postal de cette localité;
» » Avully:	» Paul Duchosal, d'Avully (Ge- nève), maire de cette commune;
» » Cartigny:	» Charles Duchemin, dépositaire postal, de Cartigny (Genève);

(le 22 novembre 1876)

Commis de poste à Aarbourg:	M. Hans Zimmerli, aspirant pos- tal, d'Aarbourg (Argovie);
» » » Winterthour:	» Joseph Nigg, de Gersau (Schwyz) actuellement aide postal à Clarens (Vaud);
Télégraphiste à Glaris:	» Fridolin Zwicki, de Mollis (Glaris), actuellement télégra- phiste à Lausanne.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.11.1876
Date	
Data	
Seite	265-271
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 361

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.